

Prison ferme pour une intrusion à l'école

Un père frappe un enseignant à la Rose. Il a été écroué

C'est l'histoire d'un père qui n'a pas supporté que l'on vienne lui dire que sa fille de 9 ans, en classe de CM1, avait de petits soucis à l'école. Oh, pas grand-chose, des chamailleries d'enfants, comme on en rencontre parfois dans les préaux. Mais Joriathan Didat, un peintre en bâtiment de 27 ans, n'a pas aimé qu'une camarade de classe traite sa fille de quelques noms d'oiseaux.

Alors, le 2 avril dernier, après sa femme, il s'est rendu à l'école Rose Place, avenue de la Rose (13^e). Il est allé demander de comptes au jeune enseignant qui était là depuis trois semaines seulement et l'a frappé au visage. Un violent coup pour la victime, une "tartelette" ou une "gifle" pour d'autres. Et il l'a menacé de mort en des termes peu élégants: "Je vais te tuer. Je vais te fumer. Je vais te retrouver. Je vais te mettre un crochet!"

Au sein de l'école, l'affaire a fait grand bruit. Et ce sont deux jeunes femmes, enseignantes elles aussi, qui sont parvenues à calmer le père irascible. Depuis, Jonathan a mis de l'eau dans son vin et de la retenue dans ses emportements. Devant le tribunal correctionnel, il a confié hier qu'il était à cran, qu'il avait la pression sur le plan professionnel. Et il a fait son *mea culpa*: "Je n'étais plus moi-même. Je ne me reconnais pas moi-même. Je sais que j'ai



Le procureur a rappelé hier à l'audience que "les écoles doivent rester des sanctuaires".

/ PHOTO ILLUSTRATION

tort. Ce que j'ai fait, je n'avais pas à le faire". Un discours rare devant un tribunal, là où tant de prévenus s'enfoncent dans d'indéfendables dénégations. Avait-il été intelligemment brie-fé par son avocat, M^e Nicolas Berthier? Cela fait aussi partie du devoir de conseil. Le procureur Sophie Mercier a cependant vu dans son geste des "agissements intolérables". "Les écoles doivent rester des sanctuaires", a-t-elle martelé, avant de requérir une peine de 12 mois de prison, dont 6 avec sursis et le placement en détention de l'intéressé. M^e Berthier a juste-

ment évoqué cet "instant fugace où on s'écroule", le traditionnel "pétage de plombs" cher à nos contrées méditerranéennes. Il a toutefois indiqué que son client avait présenté ses excuses, qu'il n'était pas un délinquant d'habitude et qu'en père de famille, "il a été submergé par l'émotion et la colère", quand il a été confronté à sa fille. Le tribunal lui a néanmoins infligé la peine réclamée par le parquet, soit les 12 mois, dont 6 mois ferme. Et il a décidé de placer Jonathan, père à fleur de peau mais repentant, en détention.

Denis TROSSERO